



Confiscation de portable au college...!

Par **stephcmoi**, le **23/02/2008** à **08:27**

Bonjour.
A la veille des vacances mon fils c'est fait confisquer son portable par le professeur qui l'a remis a la CPE j'ai voulu le récupérer en fin de journée la principale m'a informer quel ne me le rendrait pas et quel était dans l'incapacité de me rendre car elle ne l'avait pas dans son coffre je lui ai dit que je voulais récupérer la puce afin de ne pas payer un forfait bloquer pour rien celle ci n'a rien voulu entendre me disant que la confiscation était inscrit dans le règlement interieure du college rnobliger de suspendre la ligne car le telephone sonne qant on appel(forfait bloquer)meme l'operatrice telephonique m'a dit que c'etait la premiere fois que cela lui arrivaitnmeme les force de l'ordre ne vous confisque pas le materiel (amende+ retrait de point)rndois-je porter plainte pour vol afin de ne plus payer ?
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **23/02/2008** à **10:25**

bonjours, l'etablissement scolaire peut en vertu de son reglement interieur confisqué le portable de votre fils mais à votre demande en tant que sa mere le portable doit vous être remis immediatement sinon il y aurait voie de fait donc retention abusive de bien d'autrui, ne vous laissez pas faire, cordialement

Par **stephcmoi**, le **23/02/2008** à **10:35**

Merci de votre réponse rnde plus j'ai contacter mon operateur telephonique qui me signal que pour pouvoir bénéficier du remboursement du fofait pendant la periode ou je ne peut utiliser le tel je dois faire un dépôt de plainte et envoyer le double a mon operateur telephone afin de me

rembourser rnCordialement. merci